

Ces exigences de formation s'appliquent aux résidentes et résidents qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les expériences de formation énoncées ci-dessous sont requises, recommandées ou facultatives, selon le cas.

PROGRESSION VERS LA DISCIPLINE (PD)

Cette étape vise à présenter aux nouveaux stagiaires les politiques, les protocoles, les ressources et les installations du programme de résidence, du laboratoire de microbiologie médicale et du ou des établissements. À cette étape, les résidents participent aux activités du laboratoire en se concentrant sur la phase préanalytique et sur la bactériologie. Cette étape permet également de vérifier les compétences cliniques liées à l'évaluation des patients qui ont été acquises à la faculté de médecine.

Expériences de formation requises (étape PD) :

1. Expériences de formation clinique
 - 1.1. Expérience en laboratoire de microbiologie médicale axée sur le traitement des échantillons et la bactériologie
 - 1.2. N'importe quel service clinique
2. Autres expériences de formation
 - 2.1. Présentation du laboratoire de microbiologie médicale, notamment :
 - 2.1.1. Membres du personnel de laboratoire et leurs rôles respectifs
 - 2.1.2. Sécurité au laboratoire
 - 2.1.3. Biosécurité
 - 2.1.4. Cycle diagnostique : prélèvement, transport, traitement et analyse des échantillons et production de rapports
 - 2.1.5. Techniques et matériel de laboratoire de base
 - 2.2. Présentation de l'hôpital (ou des hôpitaux), y compris les politiques et les procédures, les systèmes d'information et, le cas échéant, les dossiers médicaux électroniques, les processus d'admission et de congé et les protocoles de soins pertinents

- 2.3. Présentation du programme et de l'université, y compris le corps enseignant et les autres résidents, les politiques et procédures, les ressources axées sur le bien-être des résidents, les ressources d'apprentissage, le portfolio en microbiologie médicale et le système d'évaluation

Expériences de formation recommandées (étape PD) :

3. Expériences de formation clinique
 - 3.1. Maladies infectieuses (population adulte ou pédiatrique), service de consultations ou clinique

ACQUISITION DES FONDEMENTS DE LA DISCIPLINE (F)

Cette étape a pour but de permettre aux résidents d'acquérir de l'expérience en matière d'évaluation et de prise en charge de patients de tous âges qui présentent un large éventail de problèmes et de maladies, et ce, dans divers contextes. À cette étape, les résidents procèdent à l'évaluation de patients et établissent des plans de prise en charge de situations cliniques courantes. Leur expérience au laboratoire de microbiologie médicale est axée sur la bactériologie et englobe tous les aspects des phases préanalytique, analytique et postanalytique de la gestion des échantillons. Les résidents commencent à appliquer les principes de l'évaluation critique et acquièrent de précieuses connaissances de base en gestion de la qualité, en antibiogouvernance et en prévention et contrôle des infections (PCI).

Expériences de formation requises (étape F) :

1. Expériences de formation clinique
 - 1.1. Expérience en laboratoire de microbiologie médicale axée sur la bactériologie
 - 1.2. Unité d'hospitalisation en médecine interne¹
 - 1.3. Médecine d'urgence
 - 1.4. Service offrant des consultations en maladies infectieuses aux unités de soins intensifs, aux unités d'hospitalisation et au service d'urgence, tant pour les adultes que pour les enfants
 - 1.5. Couverture des appels² pour le service de microbiologie médicale
2. Autres expériences de formation
 - 2.1. Enseignement formel en sciences cliniques et biomédicales s'appliquant aux aspects suivants :
 - 2.1.1. Évaluation diagnostique d'un échantillon au laboratoire de microbiologie

¹ En ce qui concerne les éléments 1.2, 1.3 et 1.4, la formation doit offrir une vaste expérience en ce qui concerne les infections et les manifestations imitant des infections, et ce, dans l'ensemble des appareils, systèmes et régions anatomiques.

² Cette expérience vise à permettre au résident de répondre en premier aux appels, aux questions et aux demandes de consultation provenant de l'intérieur (p. ex., technologistes de laboratoire médical) et de l'extérieur du laboratoire avant d'en discuter avec un membre du personnel. Cette expérience peut avoir lieu pendant la journée ou la garde pour le service de microbiologie médicale.

clinique

2.1.2. Investigation initiale et prise en charge de manifestations fréquentes de maladies infectieuses

2.2. Introduction aux sujets suivants :

2.2.1. Systèmes de gestion de la qualité

2.2.2. PCI

2.2.3. Principes d'antibiogouvernance et de bonne gestion des ressources diagnostiques, notamment éviter les tests inutiles et prévenir les effets secondaires toxiques potentiels

2.2.4. Principes fondamentaux de la recherche et de l'évaluation critique

2.3. Activités d'évaluation critique de la littérature, p. ex., club de lecture

2.4. Participation à des tournées d'enseignement au département de médecine de laboratoire et dans d'autres départements pertinents (p. ex., service des maladies infectieuses du département de médecine)

Expériences de formation recommandées (étape F) :

3. Expériences de formation clinique

3.1. Laboratoire de microbiologie médicale

3.1.1. Mycologie

3.1.2. Microbiologie moléculaire

3.1.3. Sérologie

3.1.4. Virologie

3.2. Unité de soins intensifs

3.3. Médecine de famille

3.4. Pédiatrie

3.5. Surspécialités de la médecine interne et/ou de la pédiatrie

3.6. N'importe quel service de chirurgie

4. Autres expériences de formation

4.1. Élaboration d'une proposition de projet de recherche scientifique, de projet d'assurance de la qualité ou de projet éducatif

Expériences de formation facultatives (étape F) :

5. Expériences de formation clinique

5.1. Dermatologie

5.2. Obstétrique et gynécologie

5.3. Autres disciplines diagnostiques, p. ex., radiologie diagnostique, biochimie médicale et anatomo-pathologie

6. Autres expériences de formation

6.1. Examen en cours de formation

MAÎTRISE DE LA DISCIPLINE (M)

À cette étape, les résidents mettent à profit les compétences et les connaissances acquises aux étapes précédentes pour participer à toutes les activités inhérentes à la pratique de la discipline. Il s'agit notamment de l'ensemble des services diagnostiques du laboratoire de microbiologie médicale, de la gestion du laboratoire, des consultations cliniques pour les adultes et les enfants présentant un tableau clinique infectieux ainsi que de la participation aux activités de PCI et d'antibiogouvernance et les consultations en la matière. En plus de leurs responsabilités cliniques, les résidents entreprennent des projets d'érudition et participent à l'enseignement aux apprenants en début de formation et à la supervision clinique de ceux-ci.

Expériences de formation requises (étape M) :

1. Expériences de formation clinique
 - 1.1. Microbiologie médicale
 - 1.1.1. Microbiologie médicale en laboratoire dans son ensemble, y compris bactériologie, mycobactériologie, mycologie, parasitologie, virologie, microbiologie moléculaire et sérologie
 - 1.1.2. Gestion du laboratoire
 - 1.1.3. Laboratoire de santé publique de référence
 - 1.1.4. PCI
 - 1.1.4.1. Participation aux réunions d'équipes multidisciplinaires
 - 1.1.5. Antibiogouvernance
 - 1.1.5.1. Participation aux réunions d'équipes multidisciplinaires
 - 1.1.6. Couverture des appels pour le service de microbiologie médicale
 - 1.2. Maladies infectieuses (populations adulte et pédiatrique)
 - 1.2.1. Service offrant des consultations aux unités de soins intensifs, aux unités d'hospitalisation et au service d'urgence
 - 1.2.2. Clinique
2. Autres expériences de formation
 - 2.1. Enseignement formel en sciences cliniques et biomédicales s'appliquant aux aspects suivants :
 - 2.1.1. Direction clinique du laboratoire de microbiologie médicale
 - 2.1.2. Gestion de la qualité au laboratoire de microbiologie médicale
 - 2.1.3. Pratique clinique en maladies infectieuses
 - 2.1.4. Principes, pratique et mise en œuvre d'un programme de PCI
 - 2.1.5. Principes, pratique et mise en œuvre d'un programme d'antibiogouvernance
 - 2.1.6. Microbiologie de la santé publique
 - 2.1.7. Art d'enseigner

- 2.2. Participation à des tournées d'enseignement au département de médecine de laboratoire
- 2.3. Activités d'évaluation critique de la littérature, p. ex., club de lecture
- 2.4. Élaboration et exécution d'un projet de recherche scientifique, d'un projet d'assurance de la qualité ou d'un projet éducatif
- 2.5. Enseignement dispensé au personnel de laboratoire, aux apprenants en début de formation et aux pairs
- 2.6. Examen(s) en cours de formation

Expériences de formation recommandées (étape M) :

3. Expériences de formation clinique
 - 3.1. Microbiologie médicale
 - 3.1.1. Laboratoire de microbiologie médicale qui reçoit des échantillons prélevés en milieu communautaire
 - 3.1.2. Laboratoire de microbiologie médicale situé à l'extérieur de l'établissement d'attache
 - 3.2. Maladies infectieuses
 - 3.2.1. Cliniques spécialisées, p. ex., cliniques de VIH, d'hépatite, de tuberculose et d'infections transmissibles sexuellement; clinique d'antibiothérapie ambulatoire et clinique de médecine tropicale et des voyages
 - 3.2.2. Service de consultations et/ou clinique pour les maladies infectieuses en transplantation
 - 3.2.3. Maladies infectieuses en milieu communautaire
 - 3.2.4. Garde au service des maladies infectieuses
 - 3.3. Autre expérience en matière de contrôle des maladies transmissibles
 - 3.4. Stages en santé publique et médecine préventive
 - 3.5. Acquisition de compétences individualisées et/ou avancées en fonction de l'intérêt personnel ou du plan de carrière

Expériences de formation facultatives (étape M) :

4. Autres expériences de formation
 - 4.1. Formation par simulation portant essentiellement sur les techniques d'intervention employées pour le prélèvement d'échantillons, p. ex., ponction lombaire, incision et drainage

TRANSITION VERS LA PRATIQUE (TP)

À cette étape, l'accent est mis sur la consolidation des compétences requises pour la pratique de la microbiologie médicale. Les résidents assument des responsabilités supplémentaires en matière de direction clinique et de gestion du laboratoire et doivent faire preuve de leadership dans tous les domaines de la pratique, notamment dans la direction d'un service clinique, la gestion des activités quotidiennes du laboratoire et la mise à contribution de leur expertise au sein des comités de PCI et d'antibiogouvernance et

d'autres comités professionnels pertinents.

Expériences de formation requises (étape TP) :

1. Expériences de formation clinique
 - 1.1. Laboratoire de microbiologie médicale, peu importe le domaine, à titre de médecin traitant débutant³
 - 1.2. Service offrant des consultations en maladies infectieuses aux unités de soins intensifs, aux unités d'hospitalisation et au service d'urgence, à titre de médecin traitant débutant
2. Autres expériences de formation
 - 2.1. Enseignement sur les sujets suivants :
 - 2.1.1. Préparation aux urgences
 - 2.1.2. Administration d'un laboratoire de microbiologie médicale
 - 2.1.2.1. Modèles de prestation de services de laboratoire
 - 2.1.2.2. Gestion de la qualité totale
 - 2.1.2.3. Aspects réglementaires de la pratique en laboratoire
 - 2.1.2.4. Conditions d'accréditation
 - 2.1.3. Habilités de leadership
 - 2.1.4. Préparation d'une analyse de rentabilité
 - 2.1.5. Exigences relatives au développement professionnel continu
 - 2.2. Participation aux réunions du comité du laboratoire de microbiologie médicale
 - 2.3. Présentation d'un projet de recherche scientifique, d'un projet d'assurance de la qualité ou d'un projet éducatif qui a été mené à terme
 - 2.4. Planification de carrière

Expériences de formation recommandées (étape TP) :

3. Expériences de formation clinique
 - 3.1. Garde au service de microbiologie médicale
 - 3.2. Garde au service des maladies infectieuses
 - 3.3. Acquisition de compétences individualisées et/ou avancées en fonction de l'intérêt personnel ou du plan de carrière au sein de l'établissement d'attache ou d'un autre milieu
 - 3.4. Comités de PCI et d'antibiogouvernance et autres comités professionnels pertinents
4. Autres expériences de formation
 - 4.1. Enseignement sur les sujets suivants :

³ *Un médecin traitant débutant est un résident qui assume la responsabilité des soins aux patients en plus d'exercer un leadership dans l'éducation et la supervision clinique de ses collègues en début de formation avec un maximum d'autonomie, selon ses capacités et dans la mesure permise par la loi et la politique de l'hôpital.*

- 4.1.1. Gestion de la pratique, y compris la facturation
- 4.1.2. Art d'enseigner
- 4.1.3. Résolution de conflits

Expériences de formation facultatives (étape TP) :

- 5. Autres expériences de formation
 - 5.1.1. Examen en cours de formation

EXIGENCES DE CERTIFICATION

Tous les critères suivants sont nécessaires à l'obtention du certificat du Collège royal en microbiologie médicale :

1. Réussite de l'examen de microbiologie médicale du Collège royal;
2. Réussite de tous les éléments du portfolio du Collège royal en microbiologie médicale.

REMARQUE :

Le portfolio en microbiologie médicale fait référence à la liste d'activités professionnelles fiables (APC) prévues pour les quatre étapes du continuum de la compétence de la résidence, ainsi qu'aux normes nationales connexes relatives à l'évaluation et à l'acquisition des compétences.

Autre voie d'accès possible à la certification

Les personnes qui ont l'intention de poursuivre des formations simultanées ou séquentielles en maladies infectieuses (adulte ou pédiatrique) et en microbiologie médicale peuvent être admissibles à un parcours de formation accéléré pour obtenir un certificat dans chacune de ces disciplines, après l'acquisition des compétences pertinentes aux deux disciplines. L'acquisition des compétences pertinentes sera évaluée sur une base individuelle par le directeur de chacun des programmes et le bureau des études médicales postdoctorales concerné, conformément aux principes de la politique d'examen des titres du Collège royal pour la Compétence par conception.

Indications pour les résidents et les programmes concernant la double certification en maladies infectieuses et en microbiologie médicale

1. On recommande fortement aux résidents qui souhaitent suivre une double formation en microbiologie médicale et en maladies infectieuses d'annoncer leur intention le plus tôt possible durant leur formation en médecine interne, en pédiatrie ou en maladies infectieuses. Il incombe au résident de communiquer avec les directeurs respectifs des programmes de maladies infectieuses et de microbiologie médicale pour les informer de son intention et discuter de la façon d'adapter la formation en conséquence.
2. Le Comité de spécialité en microbiologie médicale a établi que la réalisation des APC de

microbiologie médicale et l'acquisition des compétences connexes prévues aux étapes *Progression vers la discipline* et *Acquisition des fondements de la discipline* et liées aux soins cliniques généraux auront eu lieu durant la formation dans la discipline d'accès, à savoir la médecine interne ou la pédiatrie. Il s'agit des APC suivantes :

- a. Évaluation de patients et synthèse de l'information pour présentation à un superviseur
 - b. Respect des précautions en matière de prévention et contrôle des infections
 - c. Reconnaissance de la gravité de la maladie d'un patient et stabilisation et prise en charge initiales
 - d. Évaluation et prise en charge initiale de patients présentant des manifestations aiguës de maladies courantes
 - e. Continuité des soins chez des patients présentant des problèmes courants et progression de leur plan de soins
 - f. Communication des trouvailles cliniques et des plans de prise en charge au patient et à sa famille
 - g. Transfert des soins
 - h. Collaboration efficace en tant que membre de l'équipe interprofessionnelle
3. Le comité de spécialité en microbiologie médicale a établi que la réalisation des APC et l'acquisition des compétences connexes de la formation en maladies infectieuses liées aux consultations et à la continuité des soins chez les patients présentant une infection courante ou une maladie infectieuse chronique et/ou complexe, aux consultations externes, aux consultations sur l'immunisation et la prophylaxie, à la documentation clinique et à la gestion du service de consultation auront lieu ou auront eu lieu durant la formation en maladies infectieuses. Il s'agit des APC suivantes :
- a. Évaluation de patients immunocompétents et prise en charge initiale d'infections courantes
 - b. Continuité des soins chez des patients immunocompétents atteints d'une infection courante
 - c. Évaluation de patients hospitalisés présentant des signes d'une maladie infectieuse chronique et/ou complexe et prise en charge initiale
 - d. Continuité des soins chez des patients atteints d'une maladie infectieuse complexe et/ou chronique
 - e. Consultation et continuité des soins en contexte ambulatoire
 - f. Consultations sur l'immunisation et la prophylaxie
 - g. Gestion d'une clinique externe
 - h. Enseignement formel à divers auditoires
4. Les activités professionnelles et les expériences de formation pertinentes réalisées durant la formation dans la discipline d'accès (médecine interne ou pédiatrie) ou durant la formation en maladies infectieuses seront passées en revue sur une base individuelle par le programme de microbiologie médicale et le bureau des études médicales postdoctorales et pourront être créditées en vue de l'acquisition des compétences en microbiologie médicale.
5. L'acquisition des compétences peut être démontrée en s'appuyant sur un plan d'évaluation individualisé, car il se peut que le nombre d'observations prévues dans la version actuelle des APC ne puisse être atteint pour tous les stagiaires.

DURÉE DE RÉFÉRENCE DE LA FORMATION

Pendant la formation, la progression se traduit par la démonstration des compétences et l'avancement d'une étape à l'autre du continuum de la compétence. Le programme de résidence en microbiologie médicale se déroule sur 5 ans. Aucune durée de formation n'est imposée pour les différentes étapes. Plusieurs facteurs peuvent en influencer la durée, notamment la progression du résident d'une étape à l'autre du continuum, la disponibilité des ressources d'enseignement et d'apprentissage et/ou les différences dans la mise en œuvre du programme. La durée de la formation à chaque étape est donc laissée à la discrétion de la faculté de médecine, du comité de compétence et du directeur de programme.

Indications pour les programmes

Pour les besoins de la planification des expériences d'apprentissage et des horaires, le Comité de spécialité en microbiologie médicale du Collège royal a proposé le parcours de formation suivant :

*Progression vers la discipline : de 2 à 4 périodes**

Acquisition des fondements de la discipline : de 12 à 22 périodes

Maîtrise de la discipline : de 24 à 36 périodes

Transition vers la pratique : de 6 à 9 périodes

Indications à l'intention des bureaux des études médicales postdoctorales

Les étapes du continuum de la compétence en microbiologie médicale ne dépassent généralement pas les périodes indiquées ci-dessous.

*Progression vers la discipline : 4 périodes**

Acquisition des fondements de la discipline : 22 périodes

Maîtrise de la discipline : 36 périodes

Transition vers la pratique : 9 périodes

Durée totale de la formation : 5 ans

** Une période correspond à 4 semaines de formation.*

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en microbiologie médicale d'ici le 31 janvier 2026.

Créé – Comité de spécialité – décembre 2022

Approuvé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – mars 2023